



ETUDE URBAINE de plan guide d'aménagement

Site Laval Nord-CAMPUS : "Porte Nord"



- Créer les conditions du développement et d'inclusion du campus Universitaire et du nouveau Stade F. LE BASSER
- Concevoir un quartier dans le respect d'un parc vert comme entité à préserver
- Définir une programmation urbaine innovante adaptée au besoin en équipements, logements, commerces et services

TABLE DES MATIÈRES

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1-1 RAPPEL DU CONTEXTE:	3
1-1-1- COMPREHENSION DU CONTEXTE GENERAL	4
1-1-2 PRESENTATION DU SITE A ETUDIER- DESCRIPTION DES SOUS SECTEURS	6
1-2 LES OBJECTIFS POURSUIVIS	17
2- DEROULEMENT DE LA MISSION D'ETUDE URBAINE	19
2-1 PHASE 1 : ETABLIR UN DIAGNOSTIC GLOBAL DU SECTEUR D'ETUDE	19
2-1-1- Compréhension externe: Planches de synthèse de fonctionnement urbain, architectural, et paysager des secteurs dans leur environnement	19
2-1-2- Compréhension interne : Planches de synthèse du fonctionnement urbain, architectural des sites en particulier	20
2-2 PHASE 2: IDENTIFICATION DES ENJEUX	21
2-2-1: SOUS SECTEUR : " Technopole"	22
2-2-2: sous secteur "Campus universitaire"	22
2-2-3: Sous secteur "Parc de l'aubepin"	23
2-2-4: SOUS SECTEUR STADE – Av Pierre de Coubertin	26
2-2-5 : Sous-secteur Ex-HIPPODROME	26
2-3 PHASE 3: explorer les options d'aménagement	27
2-4 PHASE 4: ELABORER UN PROGRAMME D' ACTIONS	29
2-4-1: stabilisation du scenario : proposition d'oap de secteur	29
2-4-2: le programme d'actions	29
2-4-3: Hierarchie des actions et chiffrage	30
3- LA MISSION DE CONCERTATION	31
4 ETUDE DE LA BIODIVERSITE ET IDENTIFICATION D'UN PARC DE L'AUBEPIN	32
5 ORGANISATION DU PRESTATAIRE	34
6 PLANNING PREVISIONNEL	35
7- FORMAT DES FICHIERS ET RENDUS	35

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

INTRODUCTION: **une étude née de la Convergence des projets**

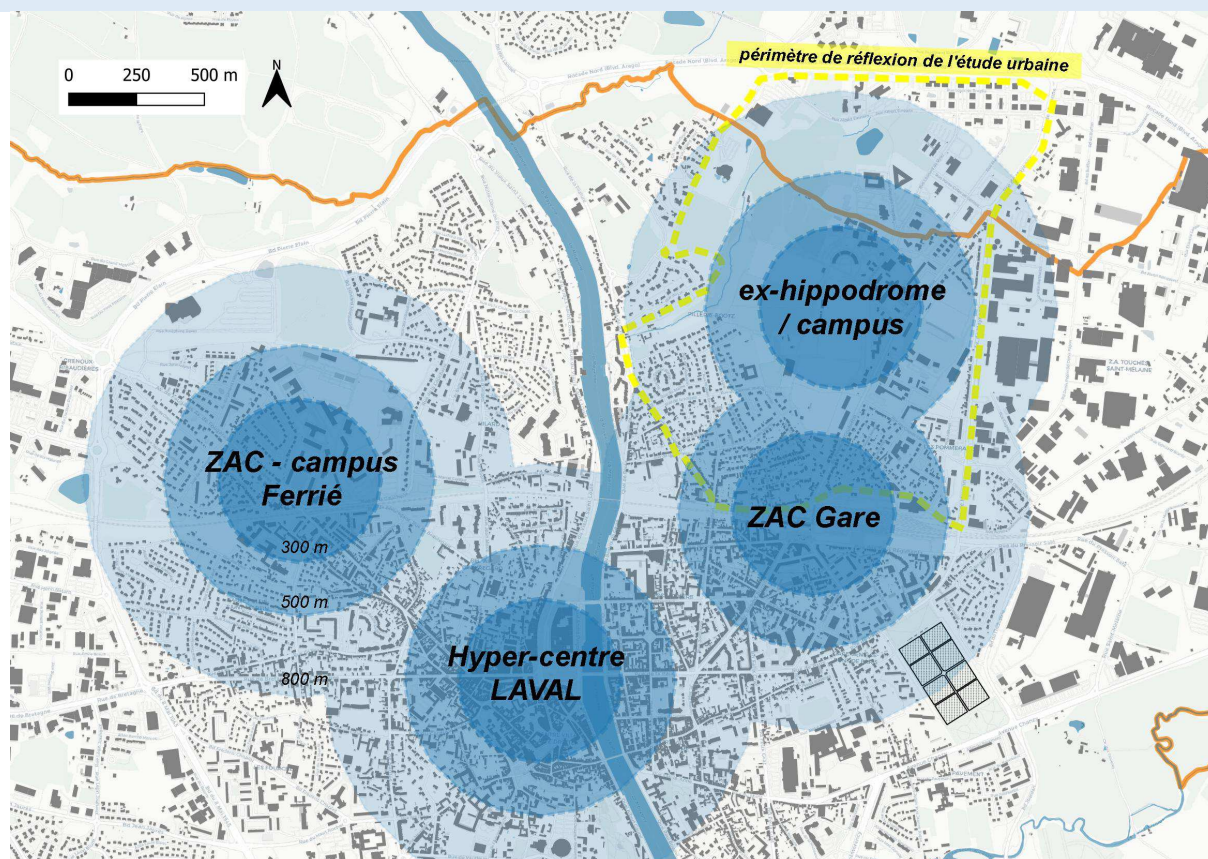
Dans un contexte de fort dynamisme du territoire de l'agglomération Lavalloise, Le secteur Nord Laval/Changé concentre d'ambitieux projets en enjeux à l'échelle de l'agglomération :

- une ambition de développement du Campus Universitaire,
- le maintien de la nature et de la biodiversité dans la transition urbaine,
- la refonte totale du Stade de foot Francis le Basser et des équipements sportifs du secteur,
- le développement urbain du Nord de la Gare qui va s'étendre sur la périphérie.

Cette Convergence de projets et l'enjeu qu'ils représentent pour l'avenir de l'agglomération a révélé la nécessité d'une réflexion globale de l'ensemble du secteur Nord de la Gare.

Laval Agglomération lance ainsi, à la fois sur les communes de Laval et de Changé , le développement de l'enseignement supérieur, le confort de vie étudiant, la place des équipements sportifs majeurs tels que le Stade, l'engagement d'une transition écologique autour d'enjeux forts de biodiversité, et la programmation des équipements, commerces et logements adaptés.

1-1 RAPPEL DU CONTEXTE:



1-1-1- COMPRÉHENSION DU CONTEXTE GENERAL

Le plan guide urbain conduit en 2012, nommé " Laval 2021" avait identifié 3 pôles structurants sur lesquels concentrer les efforts de l'action publique. Sur cette décennie; la Ville a pu ainsi déployer une stratégie territoriale à l'échelle communale et développer plusieurs axes forts de son renouvellement urbain autour de ces 3 piliers :

A- LA ZAC "FERRIÉ" : La dissolution du 42^e Régiment de Transmissions de Laval est effective depuis juin 2011. L'enjeu est d'assurer la reconversion de ce vaste site de 50 hectares, pour moitié bâti, qui est directement inséré dans son tissu urbain, afin de créer un nouveau quartier parfaitement intégré et relié à la Ville.

Dans un contexte élargi, le quartier Ferrié devient un pôle pilote structurant pour Laval et son agglomération. La modernité caractérise ce nouveau quartier pilote, créée autour de l'enseignement, l'innovation, dans l'habitat et l'environnement.

La ZAC Ferrié s'étend sur deux emprises de 29,2 hectares au total. Il s'agit d'une ZAC multi-sites. La première zone à l'ouest (14,1 ha) intègre l'emplacement de « l'Espace Mayenne » équipement culturel et sportif à rayonnement Départemental. La deuxième zone au sud-est du site (15,1 ha) correspond aux bâtiments existants à proximité directe de la rue de la Gaucherie : elle reçoit un ensemble diversifié de logements, locaux tertiaires, services et équipements de quartier.

Les prochaines années seront consacrées à la finalisation de cette première Tranche de la ZAC 1 et au lancement de la seconde tranche.

Par ailleurs, Le positionnement d'un campus universitaire sur cette ZAC Ferrié interroge l'organisation de l'offre étudiante et son lien avec le Campus originel positionné au nord de la Gare.

B- LA DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE AVEC LE PROJET PHARE "CŒUR DE VILLE" AUTOUR DE LA PLACE DU 11 NOVEMBRE:

En 2018, la ville de Laval et Laval Agglomération ont été retenues au titre du plan national "Action Cœur de Ville".

Pour le centre-ville de Laval, le périmètre d'intervention de l'ORT couvre une surface de de 793 hectares, soit 23 % de la ville centre et 1,2 % de l'agglomération.

Elle comprend le centre-ville délimité par les boulevards urbains, en excluant les secteurs pavillonnaires, les zones commerciales et le quartier Saint-Nicolas qui dispose d'une autre dynamique avec le PNRU (Programme National pour la Rénovation Urbaine).

Le projet phare de la Place du 11 Novembre poursuit plusieurs objectifs :

L'ambition du fonctionnement autour de la Place : limiter au maximum l'emprise des voies de circulation et des parcs de stationnement.

Une halle Gourmande au cœur de la Place:

La transformation de l'espace public,

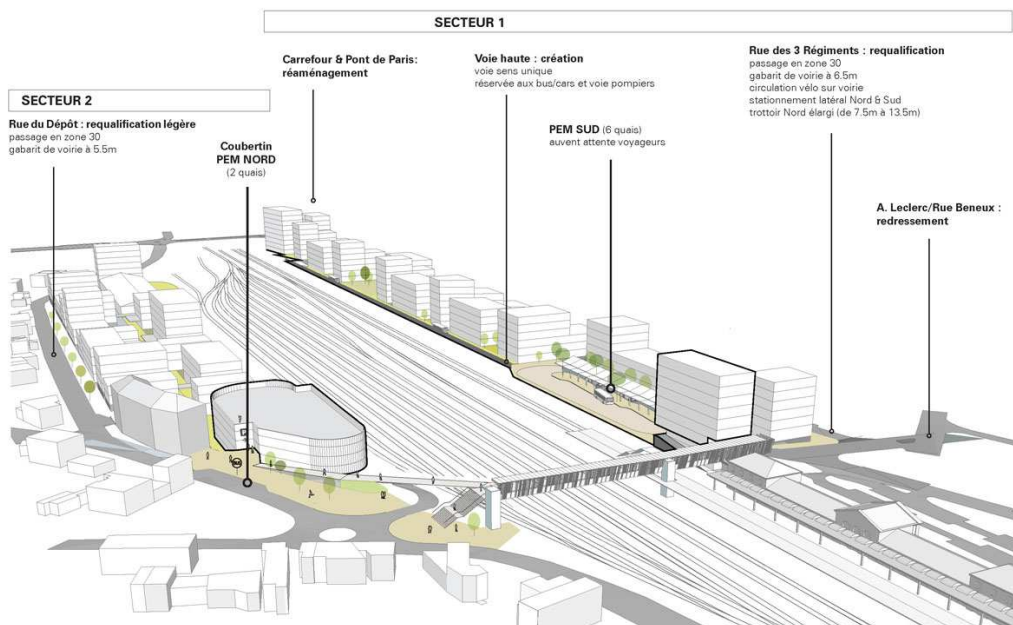
Une programmation de logements.

C- LA ZAC "LGV", SUR LE SECTEUR DE LA GARE:

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur le quartier de la Gare dite « Laval Grande Vitesse ».

Le quartier de la gare est en effet une entrée majeure de la ville Centre. La ZAC est programmée pour accueillir 850 à 1000 logements à terme, mais également des programmes mixtes de bureaux tertiaires, et équipements publics.

Par ailleurs, le quartier ZUS des Pommerais qui le jouxte achève sa Rénovation urbaine (NPRU) entamée il y a une dizaine d'années.



La Partie sud de la ZAC est depuis plusieurs années en pleine mutation et accueille de nombreux programmes immobiliers. C'est au tour de la partie Nord de connaître sa transformation. La Municipalité a ainsi présenté lors des phases de concertation, le programme de la ZAC Nord en ce début d'année 2022.

Ainsi, le programme de la partie Nord de la ZAC " LGV" c'est:

Le développement du carrefour de l'avenue P de Coubertin au Pont de Paris.

la création d'un parking silo en ouvrage de 300 à 350 places.

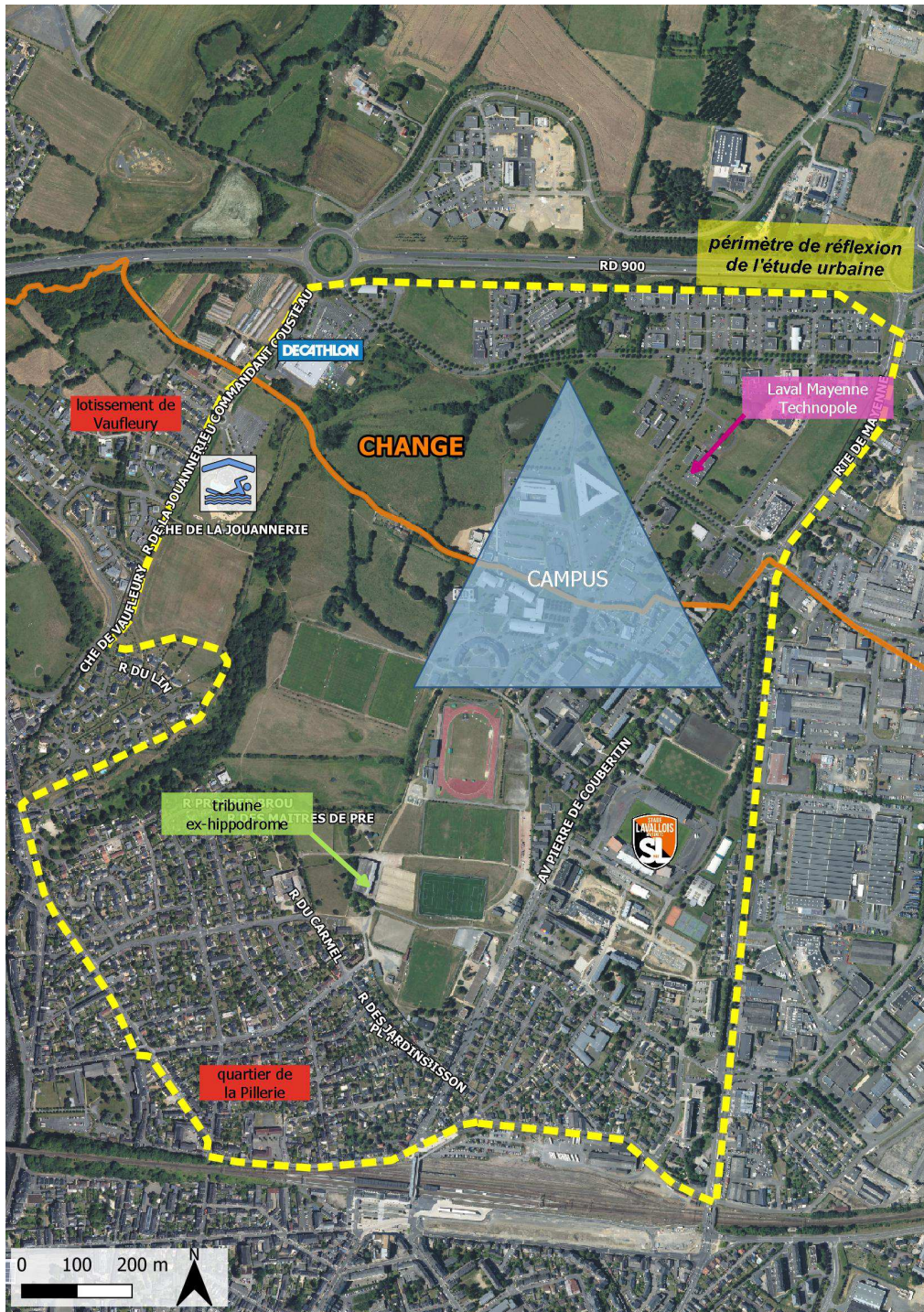
une programmation immobilière de logements, tertiaire sur les emprises SNCF et une offre culturelle ou mixte dans la Halle ferrée

Un giratoire qui sera prochainement aménagé pour favoriser les liaisons entre l'avenue de Mayenne et la rue du Dépôts.

L'étude urbaine à conduire sur le secteur Campus-Technopole ambitionne donc d'étendre la dynamique de la ZAC LGV, de conforter le positionnement de cette entrée de ville mais également de créer les conditions d'un lieu de vie, un véritable quartier.

La continuité de la ZAC Gare avec la présente urbaine est un enjeu à intégrer.

1-1-2 PRÉSENTATION DU SITE A ÉTUDIER - DESCRIPTION DES SOUS SECTEURS



Du Nord au sud se succèdent des sous-secteurs qui ne fonctionnent pas les uns avec les autres. L'histoire de la construction de la ville Nord explique ce cloisonnement:

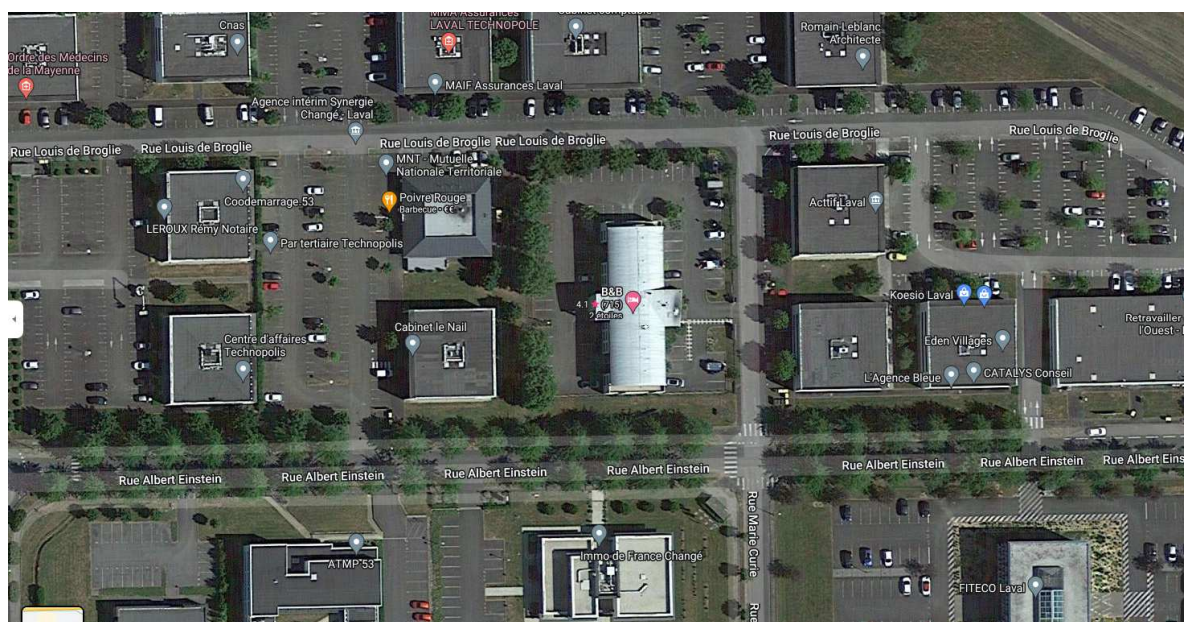
A-LA TECHNOPOLE:



L'histoire: Implantée le long de la RD 900 dans les années 2000, la Technopole s'implante à la sortie de l'autoroute de Paris. Proche de la Gare, elle accueille des activités tertiaires et quelques activités commerciales : hôtellerie, restaurants.

Conçue comme une vitrine d'entrée de Ville, la partie longeant la RD 900 se caractérise par une homogénéité de traitement des volumes et habillages du bâti de faible hauteur. Un important recul depuis la RD 900 a été respecté, qui a laissé place à une frange paysagère plantée.

Le constat actuel est que cette urbanisation est datée, consommatrice d'espaces et particulièrement surdimensionnée en nappes de parkings.



L'ambition : l'optimisation foncière doit être recherchée. Les gabarits bâtis doivent être en lien avec les dimensions des voies, l'ampleur des espaces publics. Le bâti de faible hauteur notamment contribue à un flottement de la lecture de l'entrée de ville qui devrait pourtant être une évidence d'accès , en lien direct avec le pôle Gare. Une transition urbaine est à opérer pour camper les conditions d'une renouvellement urbain maîtrisé et adapté à son contexte.

B-LE CAMPUS :

L'histoire : le campus s'est développé en fonction des sollicitations d'installations et de développement des établissements ainsi que par les opportunités foncières sans une réelle stratégie d'aménagement du campus entraînant un aménagement au "coup par coup" depuis les années 1990 dans une logique de développement de zone d'activité (1 parcelle = 1 bâti = 1 parking). Ce développement "opportuniste" pose aujourd'hui des questions sur le fonctionnement interne, la visibilité et l'identité même du campus.

Le foncier est aujourd'hui en partie privé, mais Laval Agglomération a quelques réserves foncières et est propriétaire avec la Ville de Laval de plusieurs terrains ainsi que de l'ensemble des espaces publics.



L'ambition: À l'aulne de nouvelles demandes d'installation d'établissements, Laval Agglomération souhaite repenser l'aménagement global du campus afin d'avoir une vision

prospective des potentialités et des opportunités de développement du secteur en y intégrant les espaces publics comme lieux d'échange et d'identité pour un campus attractif.

Plus de 6 277 étudiants sont présents en Mayenne dont plus de 2 800 dans les établissements d'enseignement universitaire et écoles d'ingénieurs, environ 1 700 dans les autres établissements de formation supérieure (CCI, CNAM, IFSI, AFTEC...) et 1700 dans les Lycées (BTSA, BTS, licences pro...).

Le Département dispose d'une offre d'enseignement supérieur diversifiée, composée d'établissements publics et privés : antenne de l'université du Mans à Laval (droit, Pluripass, IUT techniques de commercialisation, multimédia, génie biologique et informatique), une antenne de l'école nationale supérieure d'arts et métiers d'Angers (Arts et Métiers ParisTech-Angers), des écoles d'ingénieurs (ESTACA, ESIEA), un campus associé de l'Université catholique de l'ouest (UCO-Laval), l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), des offres de formation type BTS ou encore des écoles médico-sociales (institut de formation des masseurs kinésithérapeutes, d'ergothérapie, en soins infirmiers...). On recense également 10 laboratoires de recherche adossés à ces établissements qui travaillent sur des thématiques de recherche très diversifiées.

La somme des projets à venir à court terme (agrandissement ESTACA, installation de l'Université Catholique de l'Ouest, école de design ...) augmente le nombre à plus de 7 000 étudiants à l'horizon 2025-2026. Aussi, cette vision prospective pourrait raisonnablement permettre **d'inscrire le campus dans une dynamique à 10 000 étudiants d'ici 2030 ans.**

En fixant ce cap, les collectivités partenaires, Région, Département et L'Agglomération, affichent ainsi leur ambition de développer l'offre de formation supérieure sur le territoire, notamment dans le secteur public, d'accueillir de nouvelles filières et disciplines, tout en facilitant, pour toutes et tous, l'accès à l'enseignement supérieur; de dynamiser la recherche, tout particulièrement en valorisant la recherche collaborative et transdisciplinaire. Enfin, il s'agira d'offrir aux étudiants un cadre de vie adapté à leurs besoins en proposant, au sein d'une Maison de l'Étudiant, les services essentiels au bon déroulement de leurs études et de créer un véritable sentiment d'appartenance au Campus Lavallois.

Dès lors, le Département de la Mayenne et Laval Agglomération ont travaillé sur un prochain schéma local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, structuré autour de 3 priorités:

- développer une offre de formation attractive et répondant aux besoins du territoire
- consolider les activités de recherche et de développement structurantes pour le territoire
- renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire

Laval Agglomération, en partenariat avec le CD53 et la Région, porte une politique ambitieuse en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche en inscrivant dans son mandat, **des projets immobiliers emblématiques du développement du campus de Laval**, à savoir :

- **L'opération d'extension/restructuration de l'ESTACA Campus-ouest** qui permettra à cet établissement de disposer d'une superficie totale de 12 200 m² de locaux (soit 6 100 m² de locaux supplémentaires) et d'accueillir à terme 1 100 étudiants (dont une section en apprentissage) à l'horizon 2025, soit une augmentation de plus de 400 étudiants par rapport à la situation actuelle, le second objectif étant de renforcer et de diversifier les axes de

recherche des laboratoires de l'École. Pour cette opération d'un coût total de 15 M€, notre collectivité finance à hauteur de 30 %, soit 4,5 M€ à parité avec le CD53.

Puis sous maîtrise d'ouvrage publique :

- La construction sur le campus de Laval, d'un nouveau **bâtiment pour l'installation de l'UCO-Laval** afin d'absorber sa croissance actuelle, d'offrir de nouvelles opportunités de développement des formations et de la recherche ainsi que d'accueillir dans des conditions optimales environ 700 étudiants à terme. Le principal objectif de cet établissement d'envergure est de donner de la visibilité et de l'attractivité nécessaires pour devenir un véritable pôle universitaire sur son site Lavallois.
- Une **Maison de l'Étudiant (MDE) dédiée aux besoins de ses usagers**: véritable lieu de vie, d'échanges et de collaborations, le projet d'une Maison de l'Étudiant au cœur du campus universitaire est porté par l'université du Mans en étroite collaboration avec la Région, le Conseil départemental et Laval Agglomération. Considéré comme projet structurant pour le territoire, il est inscrit sur la liste des projets régionaux au titre du CPER 2021-2027. Bien que sa programmation reste à définir, les espaces envisagés devront répondre en priorité aux besoins des étudiants de l'agglomération Lavalloise.
- Un **campus mutualisé pour anticiper l'accueil de nouvelles formations**: Soucieux d'accompagner le développement d'une offre de formation diversifiée, les partenaires engagent une réflexion sur la réalisation d'un campus mutualisé permettant une réelle réactivité quant à l'accueil et l'installation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ex: installation d'une antenne de l'école du design de Nantes sur le campus de Laval) Ce projet permettrait d'offrir des espaces partagés pour répondre à la pluralité des usages en complémentarité avec la Maison de l'étudiant, de proposer un pôle de restauration secondaire du restaurant universitaire existant, afin d'optimiser les flux et répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants, d'enseignants et de personnels sur le campus. Parmi les premières pistes en cours d'étude, une extension-réhabilitation des bâtiments de la technopole remplirait pleinement les critères de localisation et de fonctionnalités attendus.

C-LE STADE ET L'AV P DE COUBERTIN

L'histoire: l'Avenue Pierre de Coubertin marque la limite du secteur à étudier. Voie pénétrante directe à la Gare depuis le nord et l'autoroute, elle ne constitue pourtant pas une entrée de ville. De récents aménagements ont marqué la volonté de lui donner plus d'urbanité et de conforter l'Avenue de Mayenne dans son statut d'entrée de ville.

Par ailleurs, l'implantation du Stade Francis le Basser entre l'av Pierre de Coubertin et l'Av de Mayenne dans les années 1970 marque l'histoire de la ville et son présent.

Le Stade est au cœur de la Cité (appartenance populaire mais également proche du pôle gare).

Le foncier appartient à la Commune de Laval. Les emprises sportives sous la compétence de Laval Agglomération qui gère le site.

Quelques chiffres clés:

Dates :

- ▶ 1971 : construction (architecte Jean Saint-Arroman)
- ▶ 04 décembre 1971 : inauguration
- ▶ 1989 : reconstruction de la tribune présidentielle
- ▶ 2001 : suppression de la piste d'athlétisme et reconstruction de la tribune première
- ▶ 2021 : reconstruction de la tribune première

Capacité :

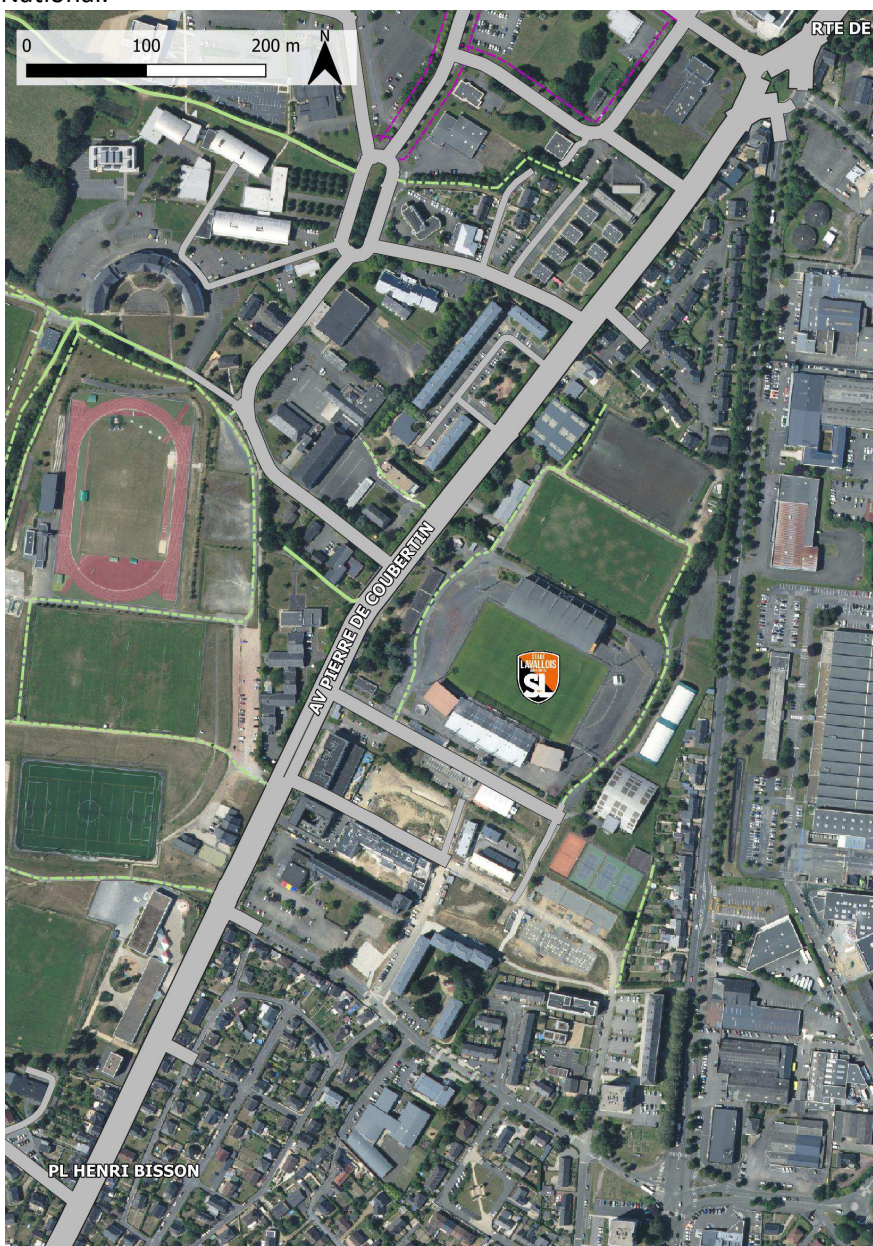
- ▶ 18 607 places dont 10 607 assises et couvertes

Affluences :

- ▶ Historique
- ▶ Records :

- 20 849, le 24 août 1979 : Laval - St-Etienne, 2-3 en championnat
- 20 024, le 04 décembre 1976 : Laval - St Etienne, 3-1 en championnat
- 18 000, le 20 avril 1997 : Laval - Nice, 0-1 en Coupe de France

et le 25 avril 2022, 8823 spectateurs pour le match contre Boulogne pour la montée en Ligue2, puis 10 000 pour le match de la finale du 6 mai 2022 qui a sacré le Stade Lavallois du titre de Champion de France de National.



L'Ambition: La popularité du football et les ambitions portées par le Stade Lavallois ainsi que par les élus, sont une opportunité à saisir pour créer une dynamique pour la vie de la Cité et l'attractivité de l'agglomération.

Une refonte complète du stade se projette sur l'ensemble des emprises sportives autour du stade. Ainsi il est envisagé sur le foncier appartenant à la Ville et Laval Agglomération, de repenser intégralement le stade , repositionner le terrain et les tribunes pour amorcer un réancrage vers l'Av Pierre de Coubertin et l'Avde Mayenne.

Cet ancrage sur les entrées de Ville doit être l'opportunité pour implanter des activités, services et commerces utiles tout à la fois à la vie étudiante, aux habitants présents et à venir et une complémentarité à l'approche du pôle Gare.

D- LES ESPACES NATURELS ET BOCAGES DE L'AUBEPIN –BIANNERIE: LE FUTUR PARC VERT

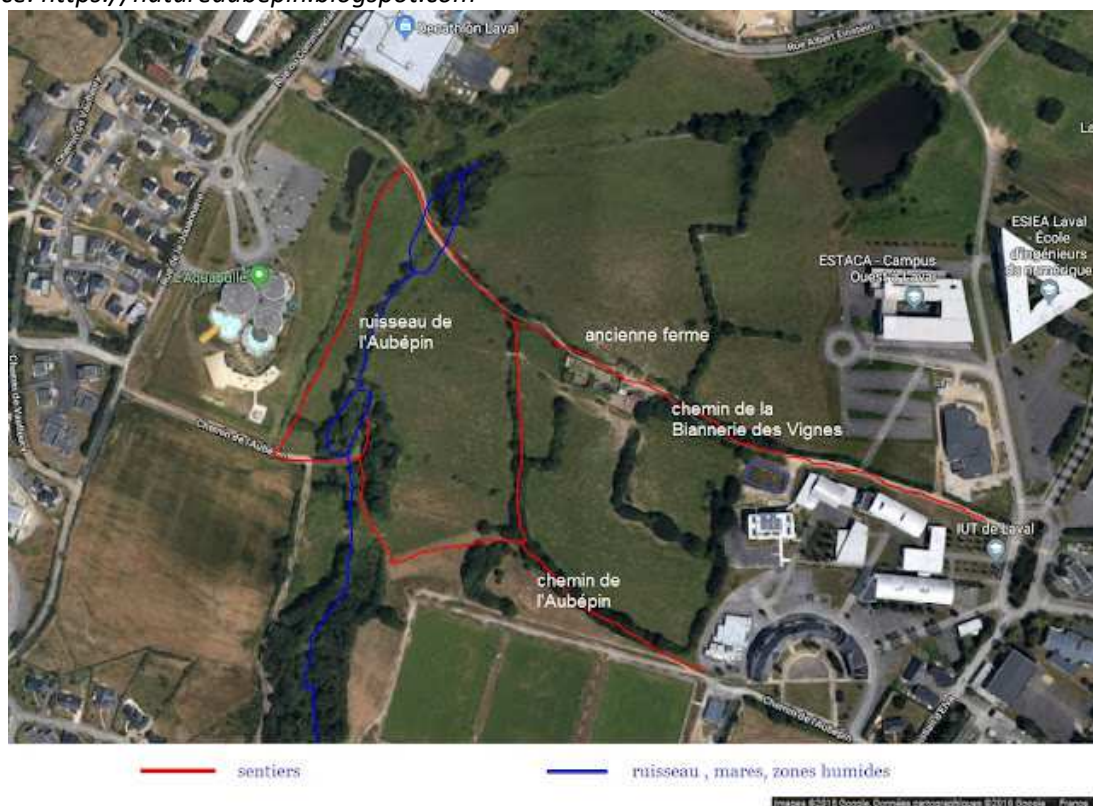
L'histoire: autour de la ferme de la Biannerie et du moulin de l'Aubépin des terres agricoles s'étendaient jusqu'à la Ville. Après les phases d'urbanisation entamée à l'Est , sur la Technopole entre les années 1990 et 2010 puis à l'Ouest sur le secteur Vaufleury, quartier pavillonnaire né de l'extension urbaine des années 2005 à 2010, reste de vastes espaces bocagers et naturels.

L'ensemble du foncier appartient à Laval Agglomération.

Actuellement une exploitation agricole loue des terres pour faire pâturer des bovins, le Moulin de l'Aubépin aujourd'hui en ruine est la propriété de Laval Agglomération.

Un enjeu écologique important a été mis en avant par l'association MNE qui suit de près le site , notamment le ruisseau de l'Aubépin. L'association y a repéré une libellule protégée (l'agrion du meure), la truite est présente dans le ruisseau, des zones humides ont été identifiées et inscrites au PLUi, une labellisation " Chemin de la Nature" et des sorties découvertes de la Nature sont proposées.

source: <https://natureaubepin.blogspot.com>





Mais le site est aussi menacé par l'urbanisation : un projet d'urbanisation est envisagé sur du foncier appartenant au magasin Décathlon, commune de Changé,
Des terrains d'entrainement de foot ont été implantés dans les années 2010 dans le Vallon présent entre le Carmel et le CROUS du campus Universitaire. Ces terrains sont utilisés principalement par des clubs. Le Stade lavallois s'entraîne principalement sur un autre Site (Gandonnières).

Enfin le besoin croissant de foncier pour le développement du campus notamment présente un risque d'entamer les réserves foncières conservées au pourtour et qui présentent un intérêt paysager et environnemental.

L'ambition: Dans le cadre de ses compétences , Laval Agglomération porte un projet de territoire en faveur de la Biodiversité. Ainsi le souhait de l'agglomération est de maîtriser l'étalement urbain, et de conserver en espaces agricoles ou naturels un ensemble non morcelé sur une vaste étendue. Les continuités écologiques au sens large sont également à prendre en compte.

E - LES DÉLAISSÉS DE L'ANCIEN HIPPODROME: POUR UNE NOUVELLE OFFRE DE LOGEMENTS

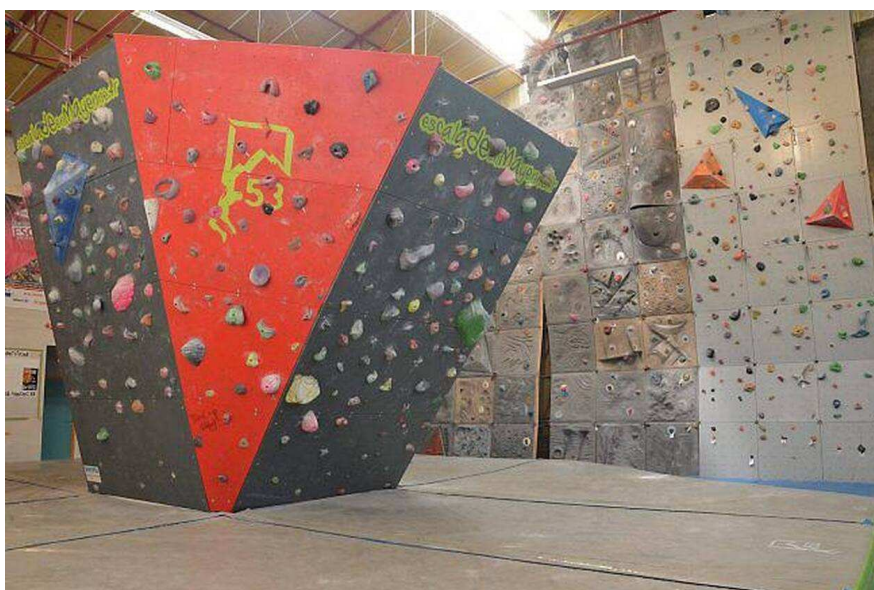
L'Histoire : Un hippodrome était présent à l'emplacement de l'actuel stade d'athlétisme des années 1920 jusqu'à 1985. Les courses hippiques et le monde du cheval restent une identité forte en Mayenne et l'actuel Hippodrome qui accueille des compétitions nationales a été déplacé au sud-ouest de l'agglomération

Sur ce site sont présents deux éléments forts liés à l'histoire du foot à Laval; d'une part le terrain d'entraînement historique du stade lavallois est toujours présent au sud de l'école des Pommeraies (terrain Jean Yvinec) ainsi que le siège social du stade Lavallois (bâtiment municipal) implanté Place H Bisson, dont l'utilisation actuelle de quelques bureaux pose la question de son devenir

De la présence de cet hippodrome subsiste, en vue aérienne, le tracé de la piste de course mais également un élément bâti historique: les Tribunes sur laquelle s'adosse aujourd'hui un gymnase d'escalade: le Gymnase Jeff Lemoine.

Au gré des besoins, des espaces de sports, et des services municipaux y ont été installés (espace jeunes, CREPS, city stade, boulodrome, piste de sécurité routière, vestiaires des espaces verts) mais dans l'ensemble, la Ville dispose de foncier disponible pour programmer du logement.

C'est lors de la période du Confinement que les espaces de nature, les sentiers existants au sein de cet espace sont apparus pour de nombreux habitants comme d'une importance vitale. Un afflux de promeneurs et de joggeurs s'y est alors rendus et le site, jusqu'alors connu principalement de riverains est aujourd'hui très fréquenté par l'ensemble de l'agglomération.





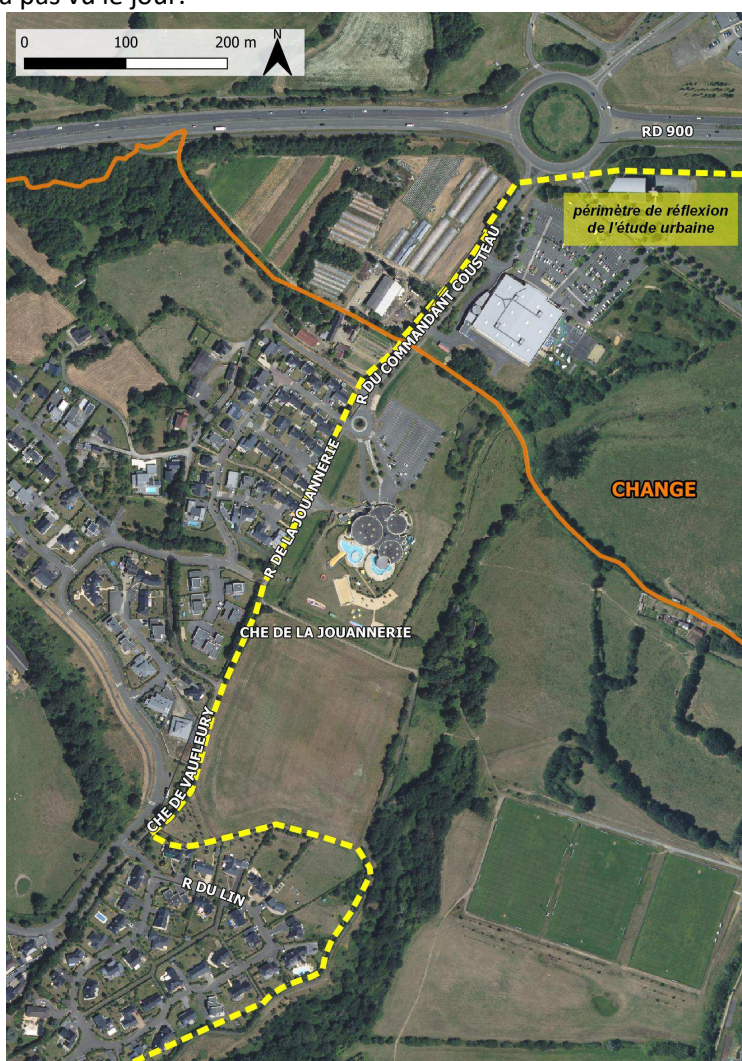
L'ambition: pour répondre à la dynamique du secteur gare, au projet de restructuration complète du stade, à l'offre commerciale envisagée, au développement du campus et au renouvellement urbain de la technopole, il est nécessaire de réfléchir sur la mixité fonctionnelle et l'offre de logements qui pourra être proposée. Le site de l'ex Hippodrome présente sans doute l'opportunité d'une programmation en ce sens et une étude interne a conduit à envisager de programmer une centaine de logements.

EN PERIPHERIE DU SECTEUR D'ÉTUDES:

LA ZI DES TOUCHES: la zone industrielle des Touches se situe à l'Est du site d'étude. Entre le site et la ZI des Touches une frange commerciale est implantée le long de l'Av de Mayenne. L'Av de Mayenne a bénéficié il y a une vingtaine d'années d'un aménagement paysager qui fait sa qualité aujourd'hui. Elle a le rôle d'accès à la gare et au centre-ville car elle communique directement avec la rue de Paris. En cela, elle n'a pas le handicap que présente l'Av P de Coubertin qui aboutit à un goulet d'étranglement que représente la passerelle piétonne sur la voie ferrée.

VAUFLEURY le quartier pavillonnaire de Vaufleury, rue de la Brochardière marque l'étalement urbain des années 2005 à 2009. Au cœur de l'étude, le parc vert de l'Aubépin, desservi par le chemin piéton de la Biannerie propose dans un paysage bocager des pâturages et une exploitation agricole bovine, un moulin et le ruisseau de l'Aubépin d'intérêt écologique ainsi que des terrains de sport. Tout cet ensemble est du foncier public appartenant majoritairement à Laval Agglomération.

LA RUE DU COMMANDANT COUSTEAU ET LA RUE A EINSTEIN: située Commune de Changé, se trouvent une piscine ludique gérée par Laval Agglomération et un magasin Décathlon isolé du reste des pôles commerciaux de l'agglomération. Ces implantations s'organisent le long d'une voie (rue du Commandant Cousteau) créée à l'origine pour desservir un complexe de la réalité virtuelle dans les années 2000 qui n'a pas vu le jour.



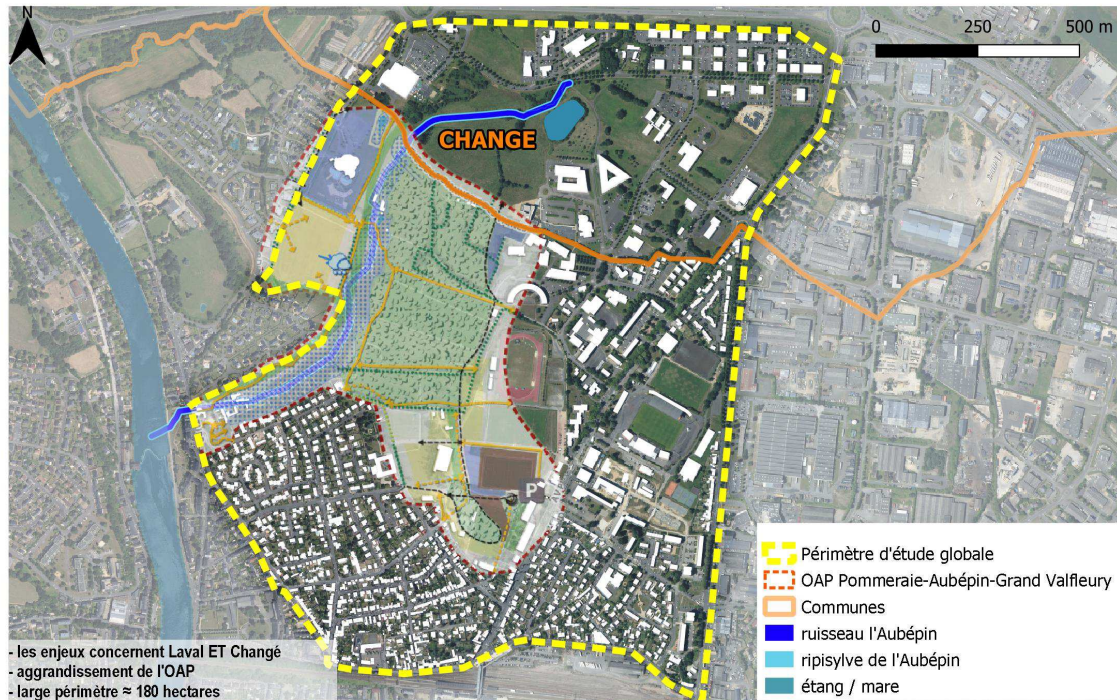
LA PILLERIE dans le prolongement du quartier pavillonnaire des années 1930 à 1950 de la " Pillerie"
Ce quartier né dans les années 1910 s'est développé à nouveau dans les années 50 puis 70. Il représente un vaste ensemble pavillonnaire à l'architecture hétéroclite. Il ne comporte ni commerce ni équipement depuis la fermeture de l'école et de la crèche municipale de Bootz. La voirie de la rue du Stade est surdimensionnée et mène aux espaces sportifs ainsi qu'au Gymnase Jeff Lemoine.



1-2 LES OBJECTIFS POURSUIVIS

L'étude urbaine pour l'aménagement du grand secteur Ex-Hippodrome-Campus a pour objectifs de définir une vision d'ensemble cohérente et partagée de l'avenir de ce site, déclinée dans une feuille de route qui permettra à la ville existante de se renouveler sur elle-même, d'optimiser le foncier pour une "ville intense" tout en conservant de vastes espaces de nature.

PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION



En effet, le morcellement d'espaces verts ne répond pas aux enjeux de biodiversité et n'amène pas d'usage de nature. Ces " paysages " modelés pour la voiture, ont principalement une conception esthétique ou de délimitation des propriétés.

Il faut donc repenser l'identité du secteur autour de ce parc dont les qualités intrinsèques existent déjà mais qui doit gagner en lisibilité et en image et repenser la hiérarchisation des voies d'accès VL et voies douces pour un meilleur fonctionnement du secteur et engager la technopole-campus-ex hippodrome vers une ville, accessible, apaisée et adaptée à tous les modes.

Ainsi, **le Paysage** est un élément majeur de la conception du quartier qui doit permettre d'intégrer la question des hauteurs, des vues, depuis et vers le site.

Il s'agit de comprendre le fonctionnement global du futur quartier sur ses 150 hectares, ses irrigations vers le centre-ville et les zones périphériques, les ensembles paysagers... Il s'agit enfin de créer une identité et un véritable fonctionnement de quartier où l'on trouve les équipements et aménités avec deux objectifs principaux:

Puis, dans une méthodologie d'inclusion urbaine, inclure les équipements, commerces, logements ... qui feront le quartier en continuité avec la ZAC " LGV " .

Enjeux identifiés à l'échelle de Laval Nord:

- **Définir** le futur de Laval entre la Gare, le Stade et le Campus
- **Connecter** les quartiers, le parc Vert et les continuités écologiques, et créer une polarité,
- **Innover** dans la programmation urbaine et intensifier la ville,
- **repenser** le fonctionnement interne et externe de l'îlot Campus en le tournant vers la Ville, en l'ouvrant sur le territoire et en le connectant avec le second campus situé quartier Ferrié (CF ZAC Ferrié décrite au 1.1) via des propositions innovantes de mobilité : questionner et définir l'organisation spatiale du campus en fonction des usages.
- **intégrer** la Stade F Le Basser comme équipement majeur de son quartier, de sa ville et de son agglomération

Les axes du projet :

Créer les conditions du développement et d'inclusion du campus Universitaire et du nouveau Stade F le Basser

Concevoir un quartier dans le respect d'un parc vert comme entité à préserver

Définir une programmation urbaine innovante adaptée au besoin en équipements, logements, commerces et services

2- DEROULEMENT DE LA MISSION D'ETUDE URBAINE

2-1 PHASE 1 : ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC GLOBAL DU SECTEUR D'ÉTUDE

Cette phase de recensement des projets et réflexions en cours permettra de lister les enjeux, problématiques et l'état d'avancement de chaque projet.

Après ce recensement, il sera demandé d'identifier les thématiques importantes de l'étude à traiter dans le diagnostic. Cette étape conduira à des visites de terrain et des entretiens avec différents acteurs.

A partir de planches graphiques de synthèse, accompagnées de notes permettant de poser la compréhension des sites, réaliser :

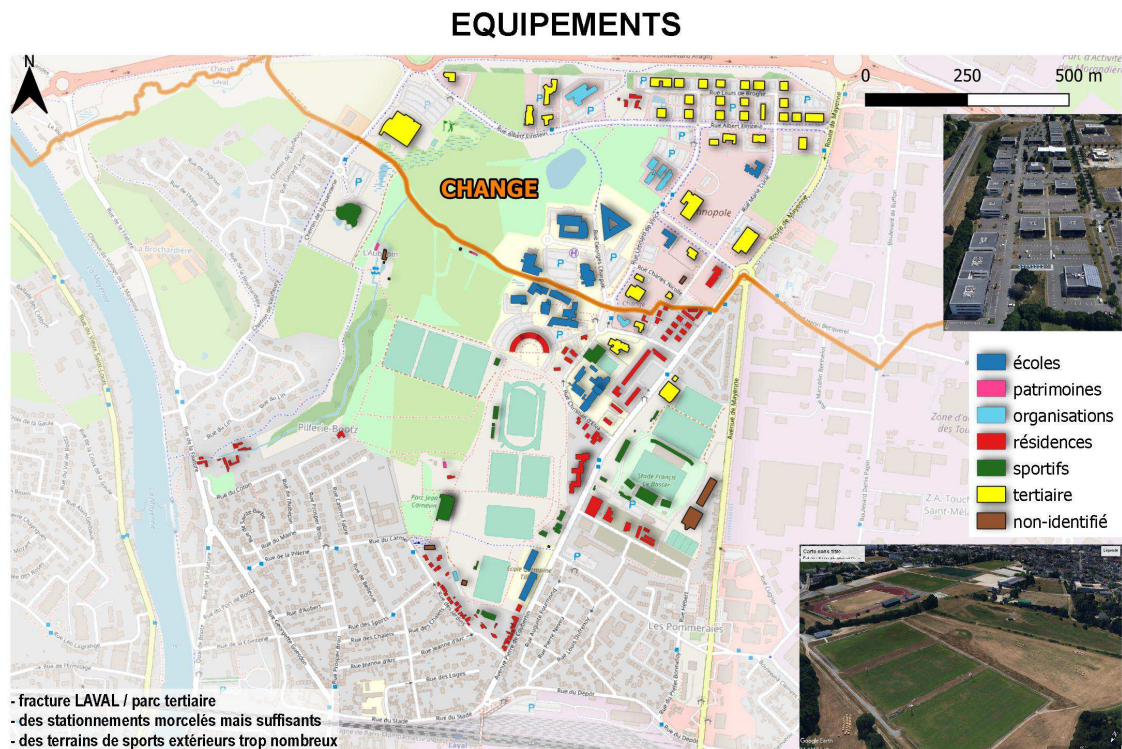
2-1-1- COMPRÉHENSION EXTERNE: PLANCHES DE SYNTHÈSE DE FONCTIONNEMENT URBAIN, ARCHITECTURAL, ET PAYSAGER DES SECTEURS DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Cette approche devra permettre de qualifier les relations et les interactions des quartiers avec leur environnement. Il s'agira de comprendre la situation des sites et leur ancrage dans le contexte urbain et paysager.

Plus précisément, les thèmes suivants devront être intégrés:

- polarités urbaines et équipements (y compris commerces, équipements publics, structures d'enseignement)
- continuités et ruptures dans le fonctionnement global
- proximités et éloignements
- accessibilité des transports en commun et des mobilités douces
- géographie et grand paysage
- contexte bâti et trame viaire;
- fonctionnement viaire, circulation et stationnements

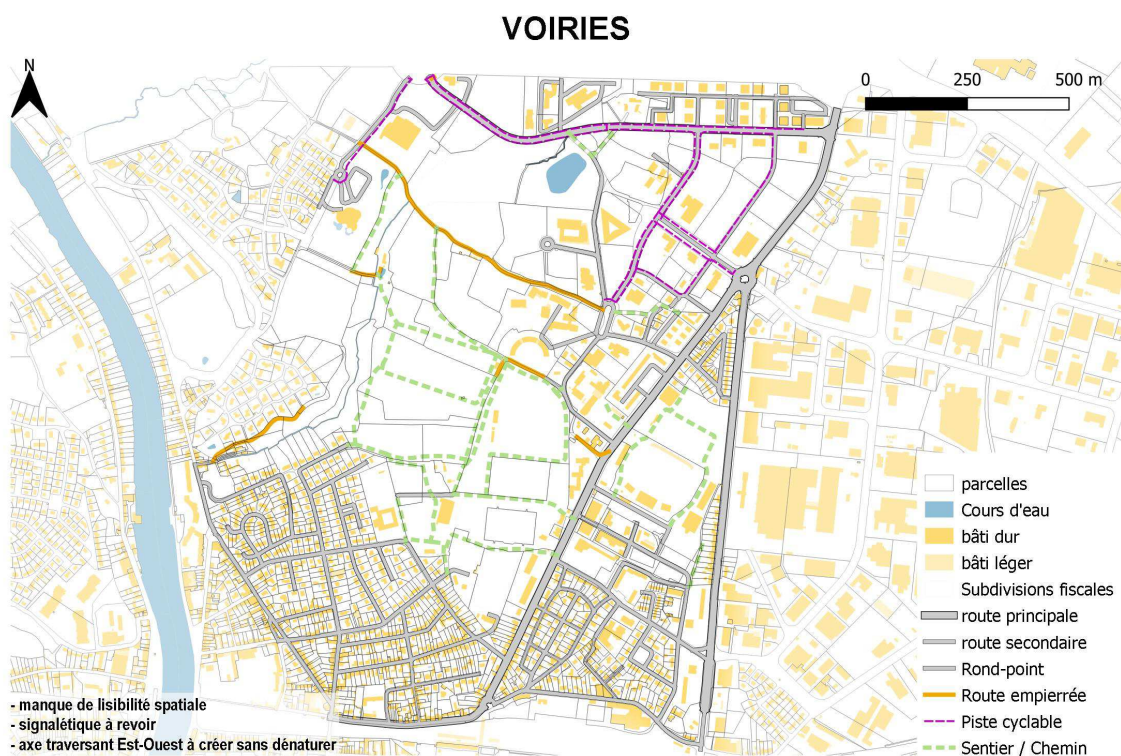
A cette étape, l'histoire de la construction du lieu pourra être abordée: la présence de l'hippodrome depuis les années 20 jusqu'à 1985, la construction du stade et sa symbolique historique et identitaire pour Laval, l'arrivée des structures d'écoles d'ingénieurs dans les années 2000 qui a donné naissance au Campus (étapes de sa constitution), le site historique de la ferme de la biannerie, ...



2-1-2- COMPRÉHENSION INTERNE : PLANCHES DE SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT URBAIN, ARCHITECTURAL DES SITES EN PARTICULIER

Cette phase portera sur le fonctionnement interne des sites identifiés : le Stade, le Campus universitaire, la technopole, l'ex-hippodrome, le parc vert. Il s'agira d'avoir une première compréhension comprenant :

- une fiche " d'identité " du secteur ; population/peuplement, occupation, surfaces disponibles, sous-utilisées, usagers et destinations des constructions existantes (données fournies par Laval Agglomération),
- la lisibilité et la fonctionnalité des équipements publics et des commerces/espaces sportifs/entreprises ou écoles ...
- les logiques d'adressage (pour l'ex hippodrome et le campus notamment),
- la qualité végétale des espaces, et les connexions au Parc Vert de l'Aubépin, à l'av P de Coubertin,
- l'offre et les modalités de gestion des stationnements (en particulier autour du stade, du campus et de la technopole),
- le rapport d'échelle entre les différents bâtiments mais aussi vis-à-vis de la trame viaire et les espaces publics.



2-2 PHASE 2: IDENTIFICATION DES ENJEUX

Une note d'enjeux mettra en évidence les enjeux du secteur d'étude dans son fonctionnement global mais aussi, en particulier, sur chacun des sous-secteurs d'études.

Ce travail sera réalisé en croisant l'ensemble des thématiques abordées.

La restitution attendue reposera sur des cartographiques synthétisant les thématiques, les fonctionnements, une note de synthèse qui montrera pour chaque sous-secteur un ou des enjeux à poursuivre. Plus précisément :

2-2-1: SOUS SECTEUR : " TECHNOPOLE "

Un des enjeux est son renouvellement. Aussi cette note retracera-t-elle les perspectives de développement de la zone tertiaire et sa place dans l'offre d'agglomération existante.

Un enjeu d'urbanité se pose avec en perspective une éventuelle refonte dans sa conception même (place accordée à la voiture, densité des constructions, hauteur, perméabilité des sols, place de la transition énergétique dans les bâtiments tertiaires ...).

Un bilan de l'occupation foncière doit être établi: son imperméabilisation, et le type d'usage, la densité, la qualité des espaces verts.

D'un point de vue fonctionnel, son décloisement est un enjeu pour que les activités économiques s'intègrent dans le fonctionnement global du secteur.

2-2-2: SOUS SECTEUR "CAMPUS UNIVERSITAIRE"

Pour le Campus replacer les priorités d'enjeux sur le plan de composition, la trame viaire et les cheminements doux, la place des extensions du pôle universitaire et la place des équipements et aménités attendues par les étudiants.

Les différents projets prévus sur le campus (cf: description des projets en 1-1) doivent s'intégrer dans une vision prospective d'aménagement global du campus. Aussi, il convient de penser ses espaces intérieurs et extérieurs (aménagement paysager, cheminements – voies douces, un "cœur" de campus, parkings mutualisés...) afin de créer un campus dynamique, vivant avec une réelle identité visuelle et d'appartenance, connectée avec la ville et ses quartiers (centre-ville, la gare, quartier/campus Ferrié, les espaces loisirs – sportifs, les lycées ...).

Cette réflexion doit permettre de répondre à deux problématiques clés:

1° Les services aux étudiants: lieu de formation, le campus universitaire doit aussi être un lieu d'échanges, inclusif et d'accès aux services: santé, restauration, handicap, sport, loisirs et culture, information orientation-insertion, vie associative, épicerie solidaire ... et d'innovation.

2° Intégrer dans la composition urbaine une logique liée aux nouvelles pratiques pédagogiques plébiscitées par les établissements : des espaces de travail collaboratifs, salles d'expérimentation et de projets collaboratifs " cluster", espaces de recherche collaboratifs, salles actives pour le travail de groupe et l'utilisation des nouvelles technologies, un bibliothèque et learning labs, et un fab-lab innovant....mais également des espaces de convivialité et ce, dans une logique de mutualisation et de partage des espaces.

Ces nouveaux projets (maison de l'étudiant, campus mutualisé ...) doivent être des lieux d'échanges dont l'implantation sur le campus doit être analysée de façon stratégique et dans une logique de centralité pour définir le cœur du campus.

Une stratégie foncière doit être mise en œuvre afin d'accueillir l'implantation de nouvelles formations sur le site Campus.

La place du logement des étudiants doit être analysée. A ce propos, il conviendra d'associer étroitement le service habitat qui a réalisé une étude spécifique sur la question du logement étudiant à Laval.

2-2-3: SOUS SECTEUR "PARC DE L'AUBEPIN"

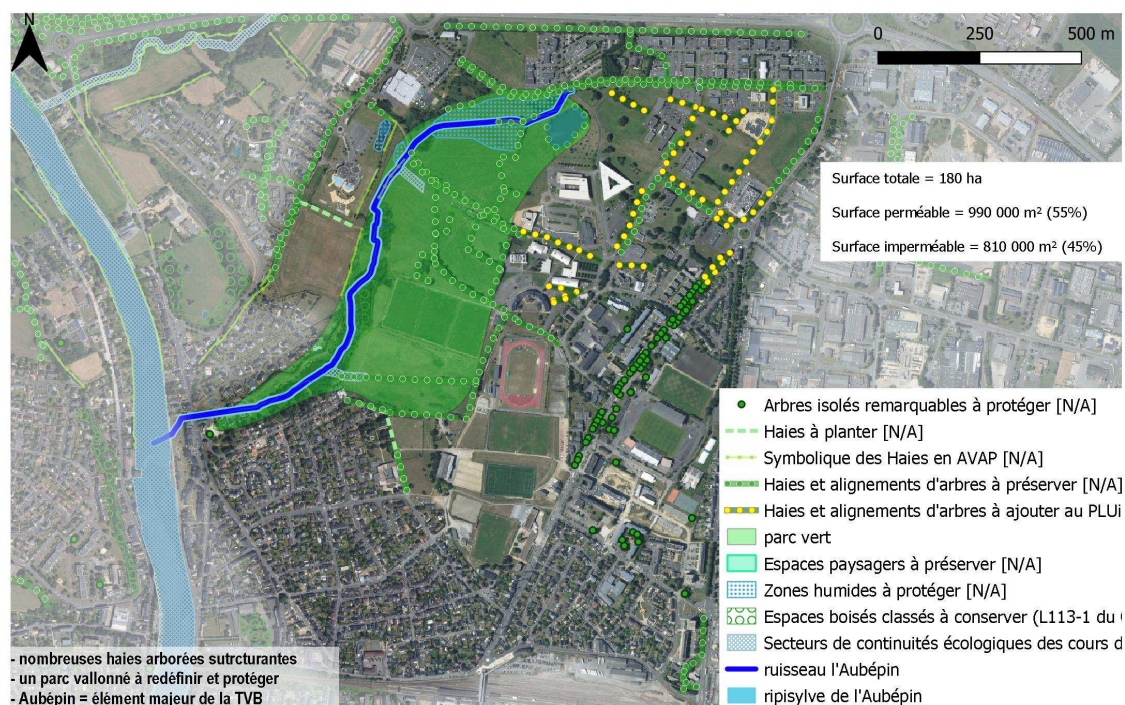
Une note d'enjeux pour le sous-secteur " **parc de l'Aubépin**" dont la délimitation marquera la protection de l'espace naturel autour duquel viendront s'achever la technopole, la ville habitée, et le campus devra être proposée.

La première étape de la détermination de l'entité " Parc" doit être la détermination des limites physiques de cet espace vert, plus précisément déterminer les limites de la zone urbanisable autour de celui-ci.

D'un point de vue fonctionnel, et avant les résultats de l'inventaire de la biodiversité, un volet paysager pourra être proposé afin de proposer les enjeux de zones humides déjà inventoriées, abords du ruisseau, la présence du moulin, la valeur bocagère et l'intérêt des champs pâturés. Ainsi, l'enjeu de loisirs, d'espace de nature à destination des habitants pourra être abordée globalement, en prenant en compte le fait que les conclusions définitives ne seront proposées qu'à l'issue des résultats de l'inventaire de la biodiversité.

La note d'enjeux sur les valeurs intrinsèques du parc sera complétée à l'issue de la finalisation de l'inventaire de la Biodiversité (un calendrier adapté à cette étude spécifique est pris en compte pour la durée du contrat, cf proposition de planning p 35).

TRAME PAYSAGERE



TITRE DE LA PRÉSENTATION

l'étude "LAVAL2021" l'ambition d'un nouveau quartier autour d'un parc vert naturel



www.laval.fr

23/03/2022

LAVAL

2



www.laval.fr

23/03/2022

LAVAL

3

Ville de Laval

Aubépin - Pommeraies

Orientations d'urbanisme pour un nouveau quartier

Le parc de l'Aubépin Pommeraies:

Curiosités et éléments remarquables

Planche plan n° 7.3.2



www.laval.fr
23/03/2022



LAVAL 4

Ville de Laval

Aubépin - Pommeraies

Orientations d'urbanisme pour un nouveau quartier

Le parc de l'Aubépin Pommeraies:

Curiosités et éléments remarquables

Planche plan n° 7.3.3



www.laval.fr
23/03/2022

LAVAL 3

2-2-4: SOUS SECTEUR STADE – Av Pierre de Coubertin

L'avenue Pierre de Coubertin est la voie pénétrante qui devrait irriguer le fonctionnement global du quartier. Or, son statut n'est pas clairement défini:

- entre une avenue conçue pour rejoindre la gare mais qui s'achève en entonnoir devant la passerelle de la gare,
- une voie urbaine qui aurait dû faire la jonction entre les quartiers mais dont l'irrigation Est-Ouest fait défaut,
- une voie bordée de quelques services mais qui cherche encore sa place dans le fonctionnement urbain et l'offre de services et commerces,

L'enjeu est sans doute de lui donner un statut urbain, et de retraiter ses franges pour améliorer sa perméabilité aux quartiers environnants.

Le Stade Francis le Basser a le projet de se renouveler totalement sur son emplacement actuel. L'opportunité de conserver un stade intégré à sa ville et non implanté en périphérie est à saisir. Les dirigeants du stade ont acté pour le maintien sur place et ont une vision inclusive du stade comme équipement de son quartier, de sa ville qui doit pouvoir amener des usages, des services offerts aux usagers et habitants du quartier.

- un recensement des besoins d'équipements, services et de la place du commerce autour de cet équipement est à réaliser,
- l'impact sur les terrains sportifs et équipements existants qui vont être éventuellement supprimés sur leur emplacement actuel pour la réalisation d'un stade élargi doit être étudié : quels sont les terrains impactés, peuvent-ils être repositionnés à proximité dans le périmètre de l'étude?
- la direction du stade, et la direction en charge des sports doivent être étroitement associés pour l'étude de ce secteur et la prise en compte des besoins de la collectivité gestionnaire des équipements sportifs

2-2-5 : SOUS-SECTEUR EX-HIPPODROME

Sur l'ex hippodrome sera abordée sa place dans la ville avec l'objectif d'une intégration réussie qui permette à ce délaissé de gagner une identité de quartier, un fonctionnement urbain et peut-être un équipement emblématique attractif (accueil d'évènements culturels ?)

Une analyse de l'offre de logements sera réalisée en utilisant les données des fichiers fonciers fournis par Laval Agglomération (Dv3f et Dv3+) dans l'objectif de guider la programmation de logements vers une typologie et une mixité de produits compatibles avec le besoin du marché.

Références paysagères et architecturales



www.laval.fr
23/03/2022

LAVAJE
30

Références paysagères et architecturales



www.laval.fr
23/03/2022

LAVAJE
31

2-3 PHASE 3: EXPLORER LES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT

L'élaboration du diagnostic permettra de faire émerger des enjeux qui seront traduits dans un schéma d'ensemble visant à définir les grandes orientations du secteur.

Cette phase 3 devra aboutir à des propositions de plan guide- schéma directeur d'aménagement identifiant :

- les secteurs urbanisables : renouvellement, inclusion urbaine, densification et construction,
- la destination des îlots urbanisables ou renouvelables : tertiaire, enseignement, équipements, sport et loisirs, logement ...
- les centralités à créer ou à conforter en comprenant le parc de l'Aubépin comme un cœur vert du quartier et un ensemble d'espaces de nature à l'échelle de l'agglomération
- les axes principaux à valoriser qui feront la trame pour bâtir le développement du secteur, avec une convergence vers la gare (le secteur gare est la porte d'entrée au centre-ville)
- les espaces publics à repositionner, redimensionner, requalifier (espaces publics, parvis, places, lieux de rencontres, commerces, équipement public) mais aussi les entrées de ville nord par lesquelles le secteur est irrigué, et l'accès à la gare (Av P de Coubertin, qui a un enjeu de porosité avec le secteur d'étude),
- les cheminements à reconnecter ou requalifier (mais également une trame de voies douces qui rende accessible directement les centralités et équipements)
- les équipements à programmer (culture, sport, maison des étudiants ...)
- les commerces à conforter

L'ensemble sera regroupé dans un plan guide, sur lequel des variantes seront discutées avec les élus, le comité de pilotage pour aboutir à un plan guide partagé et un phasage de réalisation pour chaque sous-secteur identifié.

Il sera demandé des représentations graphiques permettant d'échanger sur le projet à toutes ses échelles.

Il s'agira de fournir :

- un schéma d'insertion urbaine des sous-secteurs dans leur environnement global
- des schémas directeurs par sous-secteurs et leurs différentes variantes
- des illustrations, coupes urbaines et profils de voiries,
- une modélisation 3D sur l'ex –hippodrome, Technopole (base sketchup, blender de l'existant fournie par le service urbanisme)

Les supports cartographiques présentés se déclineront vers des scénarios programmatiques et feront l'objet d'un phasage (court, moyen long terme)

A ce stade la compatibilité avec les documents d'urbanisme devra être intégrée comme une information ou une alerte sur la nécessité de leur mise en compatibilité (avec une information sur la procédure requise).

2-4 PHASE 4: ELABORER UN PROGRAMME D' ACTIONS

Stabilisation d'un schéma directeur qui doit permettre, à terme une traduction en une Orientation d'Aménagement et de Programmation inscrite (OAP de secteur) au PLUi.

2-4-1: STABILISATION DU SCENARIO : PROPOSITION D'OAP DE SECTEUR

En fonction des retours du ou des comités de pilotage, le schéma directeur sera retravaillé pour prendre en compte les remarques émises.

L'objectif est de valider un schéma directeur définitif.

Cette phase permet de finaliser l'analyse du programme, de compléter et d'effectuer d'éventuelles adaptations. Une vérification de compatibilité de l'esquisse retenue avec le site, les contraintes, les études règlementaires du code de l'environnement et l'environnement technique (sol, voiries ...) est réalisée.

Cette phase va permettre également de préciser la composition générale en plan et en volume du projet.

Le scénarii retenu sera approfondi de façon à permettre la traduction spatiale et la rédaction des spécifications pour les phases ultérieures d'études et notamment :

- Ex-Hippodrome : une OAP de secteur à valeur réglementaire au sens de l'article L 151-8 du code de l'urbanisme,

- Parc vert de l'Aubépin: une notice technique et descriptive du parc, de ses éléments à conserver, des espaces à aménager, la place de l'agriculture, des partenariats et financements à solliciter pour s'acheminer vers un plan de gestion du Parc,

- une OAP de secteur et un nouveau règlement d'urbanisme pour la zone UEt de la Technopole, notamment sur les aires de stationnements et les espaces extérieurs, sur les hauteurs et emprises au sol, et les énergies renouvelables et les usages autorisés.

- une OAP de secteur sur le Campus (refonte des espaces publics, trame viaire et cheminements), implantation des équipements, mutualisation des stationnements,

- Une OAP à valeur réglementaire sur l'emprise du projet de renouvellement du Stade et Av P de Coubertin.

NB: les suites opérationnelles sont hors étude. Elles feront l'objet d'études ultérieures indépendantes. Certaines OAP pourront être rédigées en OAP réglementaire à la discrétion de la maîtrise d'ouvrage (aide à la rédaction réglementaire par Laval Agglomération)

2-4-2: LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le schéma directeur se déclinera en actions.

Pour la lisibilité des actions, des fiches par projet seront proposées identifiant la maîtrise d'ouvrage,

les contraintes, les moyens, les financements à mobiliser.

Un calendrier en découlera qui intégrera l'ensemble des études techniques à conduire pour chaque action ou sur chaque sous-secteur (cas par cas du code de l'environnement, loi sur l'eau, étude géotechnique, plan topo ...) , mais également l'ensemble des contraintes , le plan local d'urbanisme pour la partie règlementaire, mais également l'enchaînement des opérations entre elles.

2-4-3: HIERARCHIE DES ACTIONS ET CHIFFRAGE

A partir de profils types, un chiffrage au ratio sera établi à ce stade pour l'aménagement des espaces publics, réseaux (hors constructions).

Un travail de hiérarchisation des différentes actions sera établi.

Il sera demandé de fournir:

- la notice explicative du projet et des éléments programmatiques
- une évaluation globale du coût des travaux et la définition des lots de travaux (au ratio)
- un planning prévisionnel des travaux incluant les phases d'études règlementaires nécessaires (étude loi sur l'eau, étude d'impact ...)
- le rapport de synthèse de l'avant projet sommaire reprenant l'ensemble de ces éléments

3- LA MISSION DE CONCERTATION

L'élaboration du diagnostic, des enjeux et du plan d'actions devra être alimentée d'une concertation du public et de l'ensemble des parties prenantes.

La concertation visée est susceptible d'être encadrée par les objectifs du code de l'urbanisme et du code de l'environnement. Le candidat veillera à signaler dans quel cadre doit être conduite la concertation.

Au-delà de la concertation réglementaire, le prestataire devra construire un dispositif de concertation volontaire aux différentes phases de l'étude, qu'il structurera dans une note méthodologique soumise au comité de pilotage. La méthodologie proposée par le candidat veillera à définir les règles de la participation et la manière dont les remarques et propositions viendront alimenter l'étude. Également seront précisées les modalités d'animation et de restitution des travaux (aux habitants, acteurs du projet).

La spécificité du périmètre de réflexion, qui associe un parc urbain, un campus, des espaces sportifs et des zones résidentielles et de loisirs, conduit à proposer un dispositif de concertation qui permette d'associer usagers, étudiants, résidents, associations sportives... La note méthodologique devra donc proposer des dispositifs adaptés pour chaque public, et pour chaque sous-secteur – si pertinent.

Des temps de concertation (type atelier ou séminaire) spécifiques aux élus/groupes de travail devront être proposés.

Les différentes phases de concertation seront notamment :

- Le diagnostic : sous des formats à proposer (diagnostic en marchant, ateliers thématiques, etc.), le prestataire devra recueillir l'expertise d'usage des différentes parties prenantes pour alimenter le diagnostic.
- Le schéma d'aménagement d'ensemble et les orientations par sous-secteur.
- La restitution du travail conduit.

4 ETUDE DE LA BIODIVERSITE ET IDENTIFICATION D'UN PARC DE L'AUBEPIN

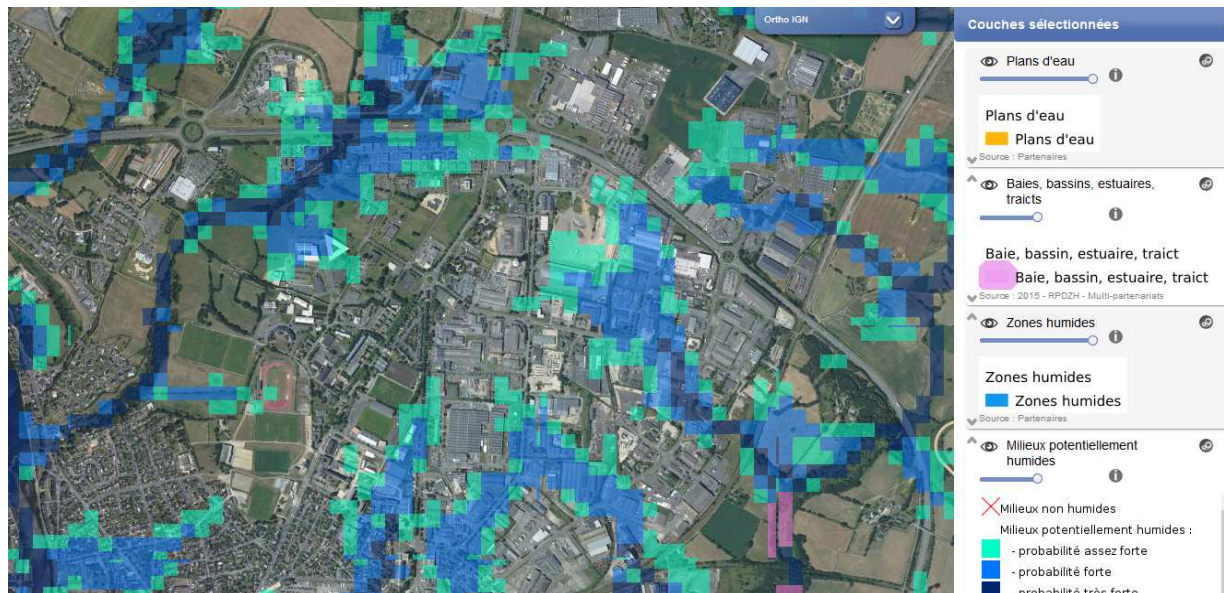
Un inventaire de la biodiversité et des paysages sera réalisé sur les ensembles paysagers identifiés au plan joint puis une note d'enjeux de préservation et de fonctionnement du bassin versant sera rédigée portant notamment sur : l'écoulement de l'eau de surface, les continuités écologique, le référencement des abris pour la faune sauvage, les fonctions écologiques rendues par l'espace.

Livrables attendus:

- une ou des cartographie(s) précise(s) et géolocalisée(s) des éléments de paysage, de nature, d'abris de faune, espèces.

- une note d'enjeux d'une vingtaine de pages illustrée de photos recensant les éléments à protéger, indiquant les sites qui peuvent être fréquentés par le public ou non, hiérarchisant les enjeux de préservation, avec des orientations précises sur les cheminements possibles à développer pour l'observatoire de la nature, un plan de gestion de ces espaces

- une note sur le fonctionnement hydraulique du secteur, l'infiltration du sol, les zones humides, l'alimentation du ruisseau, la valeur agronomique des prairies environnantes et la biodiversité



Les livrables devront permettre d'intégrer l'Aubépin à la Trame Verte et Bleue et de faire le diagnostic des connexions existantes ou non avec le reste du territoire.

Ils permettront aussi, pour chaque zone constructible, d'avoir les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la séquence ERC et d'aider la collectivité à définir les coefficients de biotope pour chaque parcelle concernée.

Phase d'inventaire :

Le bureau d'étude devra faire une proposition de calendrier de programmation d'inventaires afin de répondre aux demandes ci-après :

- Diagnostic flore (espèces protégées déjà identifiées sur site). Enjeux forts bocage et prairies.

- Diagnostic faune (espèces protégées déjà identifiées sur site).: Enjeux forts zone humide, avifaune et insectes
mammifères : dont chiroptères écoutes actives/passives, activité diurne et nocturne, gîtes, avifaune : nicheuses, rapaces diurnes et nocturnes (gîtes dans le bâti),
amphibiens
reptiles,
insectes : dont coléoptères remarquables (grand capricorne, pique-prune), libellules et demoiselles, IBGN, papillons

Le délai de réalisation de l'étude nécessite de couvrir plusieurs saisons. Aussi , un délai de 12 à 18 mois à affiner en fonction de la date de démarrage de l'étude sera à justifier auprès de la Maîtrise d'ouvrage.

Le calendrier de l'inventaire devra permettre d'alimenter l'étude urbaine et notamment pouvoir fournir rapidement, lors du démarrage de la phase 2 le contour des espaces naturels à préserver qui formera le parc de l'Aubépin.

L'objectif est de définir l'entité du parc cet de ses contours qui marqueront la limite des zones constructibles ou non.

5 ORGANISATION DU PRESTATAIRE

Le mandataire constituera un groupement pour répondre à l'ensemble des compétences requises et thématiques à aborder dans l'étude.

La coordination du groupement sera assurée par le cabinet d'urbanisme.

Les prestations à assurer par le mandataire du groupement qui découleront du présent marché comprennent:

- la coordination des différents membres du groupement et la diffusion de l'information au sein du groupement,
- la formulation et la présentation des propositions des études pour chaque sous projet-fiches de lot
- la présence aux réunions nécessaires, comités techniques et de pilotage, dans le cadre des missions du marché,
- la centralisation des échanges, des facturations et l'établissement des notes de suivi du contrat.

Le marché de maîtrise d'œuvre urbaine impose au mandataire du groupement des obligations de résultat.

Le prestataire met en œuvre, de sa propre autorité et sous sa seule responsabilité, tous les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions et l'obtention des résultats.

En conséquence, tous les moyens et modalités décrits dans le présent cahier des charges ou tous les documents qui y sont cités ne sont que des éléments minimaux et ne sont pas limitatifs.

Les compétences requises obligatoires : urbanisme, paysage, concertation, biodiversité/écologie, mobilité, programmation urbaine,

6 PLANNING PREVISIONNEL

Le marché d'étude est conclu pour 12 mois.

L'étude de l'inventaire de la biodiversité s'échelonne sur la durée nécessaire à l'observation des espèces en fonction du calendrier proposé à la remise de l'offre (le délai de 9 mois pourra être dépassé).

* : *COPIL R (comité de pilotage Restreint : 4 ou 5 élus), COPIL E (comité de pilotage Elargi: 25 membres dont Président de Laval Agglomération, Maires des Communes concernées, VP...)*

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL+ ...
LANCEMENT	COTECH 1 + COPIL R 1							
Phase 1 DIAGNOSTIC-Planches de synthèses du fonctionnement urbain		COTECH 2 COPIL R 2						Rendu de l'inventaire
Phase 2 ENJEUX – notes d'enjeux pour les 5 sous-secteurs			COTECH3 COPIL E 1					Reprise du sous-secteur parc de l'Aubépin
Phase 3 SCENARIOS- plusieurs schémas directeurs et identification des destinations par îlot				COTECH 4 COPIL R 3	COTECH 5 COPIL E 2			Reprise pour le Parc de l'Aubépin en fonction de l'inventaire
Phase 4 Programme d'Action- phasage – chiffrage ratio						COTECH 6 COPIL R 4	COTECH 7 COPIL E 3	
concertation	Rencontre des acteurs						rendu	
Étude de la biodiversité	Durée adaptée à la durée d'observation							

Remarque: réunion en distanciel possible pour les cotech et copil restreints, en présentiel pour les COPIL élargis.

7- FORMAT DES FICHIERS ET RENDUS

L'ensemble des données et supports cartographiques seront remis sous format dématérialisés à l'issue des phases de rendus auprès du maître d'ouvrage sous les formats suivants:

- plan + données géolocalisés : **.gpk** (geopackage), NB: utiliser uniquement le système de coordonnées projetés RGF93 / Lambert-93 (EPSG : 2154). Nous n'utilisons pas les sous-projections Conique Conforme (par exemple RGF93 / CC48)
- plans masses + coupes : **.dwg** et **.pdf**
- modélisations 3D : **.skp** et **.obj**
- autres documents textes / tableau : **.pdf, .doc, .xlsx, .odt, .ods, etc...**
- autres documents images : **.jpg, .png, .pdf**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220630-S4-CC-049-2022-DE

35

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

9 mai 2022

Mise en ligne : 05-07-2022